

2024

RAPPORT D'ACTIVITÉS



CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'YONNE

SOMMAIRE

4 LE CAUE DE L'YONNE

Les missions
La vie de l'association / le conseil d'administration
L'équipe
Le financement du CAUE

14 ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS

L'offre de services du CAUE
Quelques projets accompagnés sur le territoire
Les journées techniques de formation des élus, techniciens et professionnels

26 ACCOMPAGNEMENT DES PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS

Un service de conseil architectural
Quelques conseils et types d'accompagnement
Un programme d'actions et de rendez-vous pour tous les publics

36 INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

Des formats de découverte et d'expérimentation pour le jeune public

40 RESSOURCES ET INFORMATION

Les publications et le fonds documentaire
L'Observatoire national des CAUE

LE MOT DU PRÉSIDENT

En 2024, l'accompagnement des collectivités se concentre sur la mise en œuvre opérationnelle des projets en fin de mandat notamment dans le cadre du dispositif de l'État « Villages d'Avenir ». Le nombre de réflexions accompagnées se réduit donc, mais le temps de travail pour nos équipes reste similaire pour animer des temps de concertation et de participation citoyenne, des débats dans les conseils municipaux ou encore organiser des commandes publiques.

La forte dominante environnementale de ces réflexions est toujours bien présente, notamment pour les espaces publics, en veillant à anticiper les éco-conditions déployées par les partenaires financiers. Nos engagements se maintiennent malgré un résultat déficitaire pour la seconde année d'affilée.

Les particuliers ont été 35 % plus nombreux cette année à nous solliciter, signe peut-être d'une reprise d'activité localement.

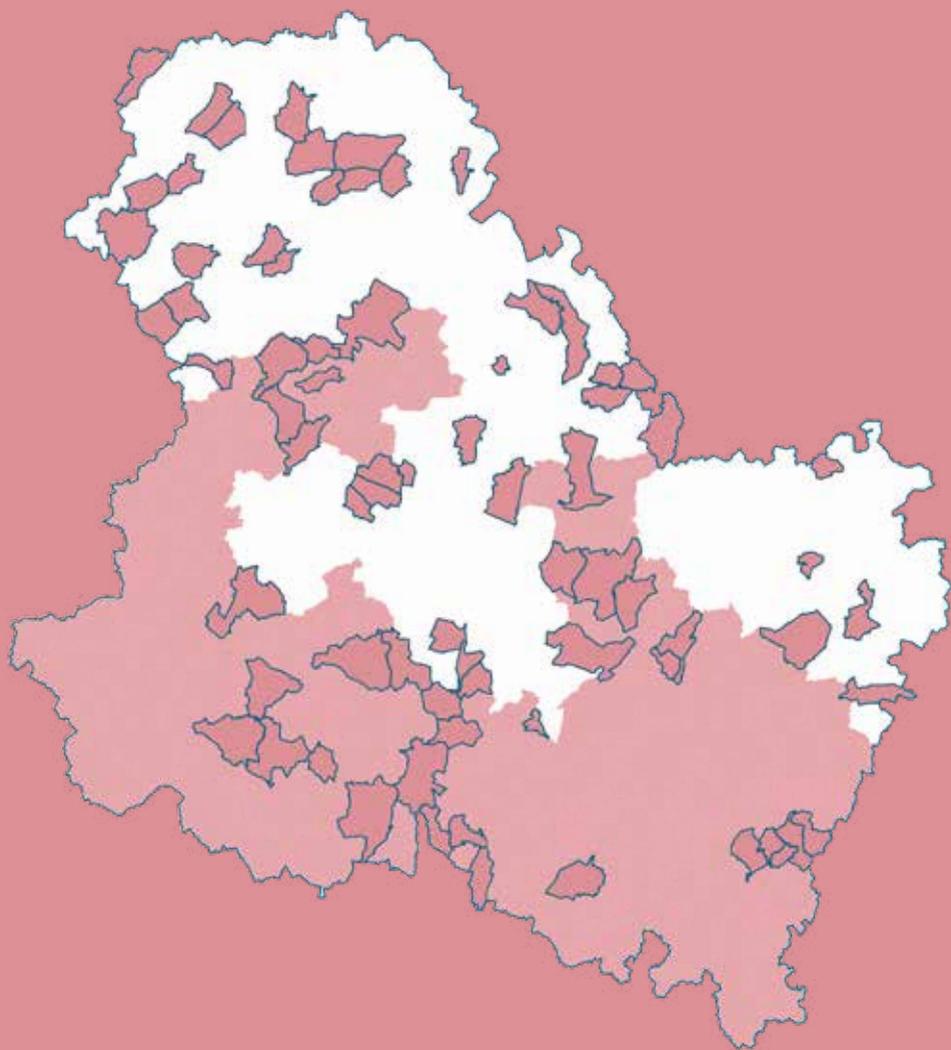
Cette année fut aussi l'occasion de reprogrammer le cycle de temps forts intitulé Matière à bâtir, autour de l'exposition TerraFibra, à l'automne, avec la SAS La Terre, à l'Abbaye de Pontigny. La question du rapport entre l'architecture et la consommation de matériaux est devenue essentielle, avec un potentiel important pour nos territoires ruraux, riches en matières traditionnellement déjà utilisées pour édifier nos constructions.

Nos interventions en milieu scolaire se sont également déployées, pour certaines lors de cette manifestation, et pour d'autres en poursuite de la réflexion sur la renaturation des cours d'école.

Gérard ANDRÉ

Président du CAUE de l'Yonne

Conseiller départemental du canton de Saint-Florentin



**CARTE DES ADHÉRENTS
AU CAUE EN 2024**



Communautés de communes
Pôle d'équilibre territorial et rural



Communes adhérentes individuellement

LE CAUE DE L'YONNE

« Institués par la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement ont pour objet de promouvoir sur le plan local la qualité de l'architecture et de son environnement. »

ARTICLE 7, loi n° 77-2 du 3 janvier 1977

LES MISSIONS

Les CAUE développent des missions de service public à travers le conseil, la formation, la sensibilisation et l'information. Dans le cadre de la décentralisation, les CAUE jouent un rôle irremplaçable de conseils indépendants hors secteur marchand, et s'attachent à rassembler tous les partenaires autour des exigences de qualité du cadre de vie et de dynamique du développement local.

4 PRINCIPES FONDAMENTAUX

Les CAUE s'engagent à fonder leurs actions sur :

- l'indépendance par rapport aux enjeux, notamment financiers ;
- la recherche d'innovation dans les méthodes et les démarches ;
- l'approche, l'analyse et le traitement transversal des problématiques ;
- la volonté d'animer un partenariat entre tous les acteurs de l'aménagement du territoire.

L'ASSOCIATION

Le CAUE de l'Yonne est une association départementale loi 1901 créée à l'initiative du Conseil général en juillet 2010. Son statut en fait un organisme privé autonome, financé par une part de la Taxe d'Aménagement, par les cotisations des adhérents, ainsi que par des contributions diverses, publiques ou privées.

UN MOUVEMENT, UNE CHARTE

Avec 93 CAUE départementaux, et plus de 1 000 salariés, les CAUE affichent une forte présence sur les territoires.

La Fédération Nationale des CAUE est une association créée le 9 mai 1980 qui regroupe les différents CAUE. L'appartenance à un réseau fédératif national leur permet d'établir des liens, d'échanger des informations, de dialoguer au-delà de leur département et de participer aux débats nationaux sur l'architecture, l'urbanisme et l'environnement.



Fédération Nationale des CAUE
5 rue de Charonne 75011 PARIS
www.fncaue.fr

Une Union Régionale des CAUE anime le réseau de Bourgogne-Franche-Comté. Elle a notamment pour objet l'harmonisation et la valorisation de l'action régionale, la formation des personnels et la représentation des CAUE auprès des instances régionales.



Union Régionale des
CAUE de Bourgogne-Franche-Comté
1 rue de Soissons 21000 DIJON

LA VIE DE L'ASSOCIATION

Être adhérent au CAUE, c'est :

- avoir conscience de l'intérêt public de l'architecture, de l'urbanisme, du patrimoine et des paysages ;
- participer aux débats sur le cadre de vie et aider au développement de l'esprit de participation des habitants ;
- concevoir des solidarités entre les collectivités, et la complémentarité entre la ville et la campagne ;
- manifester l'ambition d'un avenir réconciliant environnement et développement durable ;
- se savoir acteur de la ville et de l'espace.

82 adhérents en 2024 ont souhaité soutenir l'activité du CAUE et profiter pleinement de ses services

274 communes de l'Yonne sont représentées

Sont adhérents :

la communauté de communes Chablis Villages et Terroirs (regroupant 36 communes)

la communauté de communes du Jovinien (regroupant 19 communes)

la communauté de communes de Puisaye-Forterre (regroupant 63 communes dans l'Yonne),

le PETR du Grand Avallonnais (regroupant 87 communes)

69 communes individuellement

9 particuliers, associations et professionnels

L'Assemblée Générale a eu lieu le 5 juin 2024 à Coulanges-la-Vineuse

Le Conseil d'administration s'est réuni trois fois en 2024 (les 5 février, 5 avril et 4 novembre).

Les activités du CAUE, les orientations et le budget y sont débattus.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

6 REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Gérard ANDRÉ, Conseiller départemental du canton de Saint-Florentin,
Marie-Laure CAPITAIN, Vice-présidente et conseillère départementale du canton de Saint-Florentin,

Jérôme DELAVault, Conseiller départemental du canton de Briennon-sur-Armançon,

Isabelle FROMENT-MEURICE, Vice-présidente et conseillère départementale du canton de Cœur de Puisaye,

Colette LERMAN, Conseillère départementale du canton de Joux-la-Ville,

Catherine TRONEL, Conseillère départementale du canton du Tonnerrois,

4 REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT

Jean-Baptiste LEPETZ, Directeur des services départementaux de l'Éducation Nationale de l'Yonne,

Jean-François BRIAND, Architecte des bâtiments de France,

Manuella INES, Directrice départementale des territoires de l'Yonne,

Isabelle PETTAZZONI, Directrice départementale des territoires adjointe de l'Yonne,

4 REPRÉSENTANTS D'ORGANISMES PROFESSIONNELS, DÉSIGNÉS PAR LE PRÉFET

Nicolas BONNET, Compagnon Tailleur de Pierre,

Benoît BAZEROLLES, Architecte,

Thierry LE RU, Architecte-urbaniste,

1 siège vacant

6 MEMBRES ÉLUS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Isabelle FROMENT-MEURICE, Présidente de l'Association départementale du tourisme de l'Yonne, Conseillère départementale du canton de Cœur de Puisaye,

Johan BLOEM, Maire de Saligny,

Didier GANIER, Directeur de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Yonne,

Bernd HOGE, Architecte associé, cabinet HVR,

Didier MOREAU, Maire de Béon

Bernard TOULLIER, Compagnon charpentier,

2 PERSONNES QUALIFIÉES DÉSIGNÉES PAR LE PRÉFET

Agnès BLANCARD, Déléguée départementale de l'association Maisons paysannes de France,

Jean RAVISÉ, Président de la Société d'Horticulture de l'Yonne.

1 REPRÉSENTANT DU PERSONNEL

Florence DECK, assistante et documentaliste

L'ÉQUIPE



LE PRÉSIDENT

Gérard ANDRÉ, Conseiller départemental du canton de Saint-Florentin,

L'ÉQUIPE PERMANENTE

(6 personnes et 5,2 équivalent temps plein)

Philippe BODO, directeur, architecte-conseiller

Florence DECK, assistante et documentaliste

Martin LAROUSSE, architecte-conseiller

Karen CHEVALLIER, architecte-conseillère

Louise LEGEARD, conseillère en architecture

Maryline TAGLIABUE, chargée de mission culture & paysages, ingénieure-paysagiste

11 stagiaires ont partagé la vie du CAUE - de quelques jours à quelques semaines -

Laurine SADIN, École Nationale d'Architecture de Nancy

Tom FREMION, collège Albert-Camus, Auxerre

Amine LACHLAB, lycée Joseph-Fourier, Auxerre

Quentin LÉGER, collège Jean-Roch-Coignet, Courson-les-Carrières

Aaron BILLAUDOT, lycée Joseph-Fourier, Auxerre

Soa MIANGALY, École Nationale d'Architecture de Nantes

Estelle DOLLET École Nationale d'Architecture de Nancy

Claire NOTELET, lycée Jacques-Amyot, Auxerre

Mahé JASKOT, lycée Joseph-Fourier, Auxerre

Julien DEKOCKER, collège Saint-Joseph, Auxerre

Émilie SOULIGNAC, lycée Romain-Rolland, Nevers

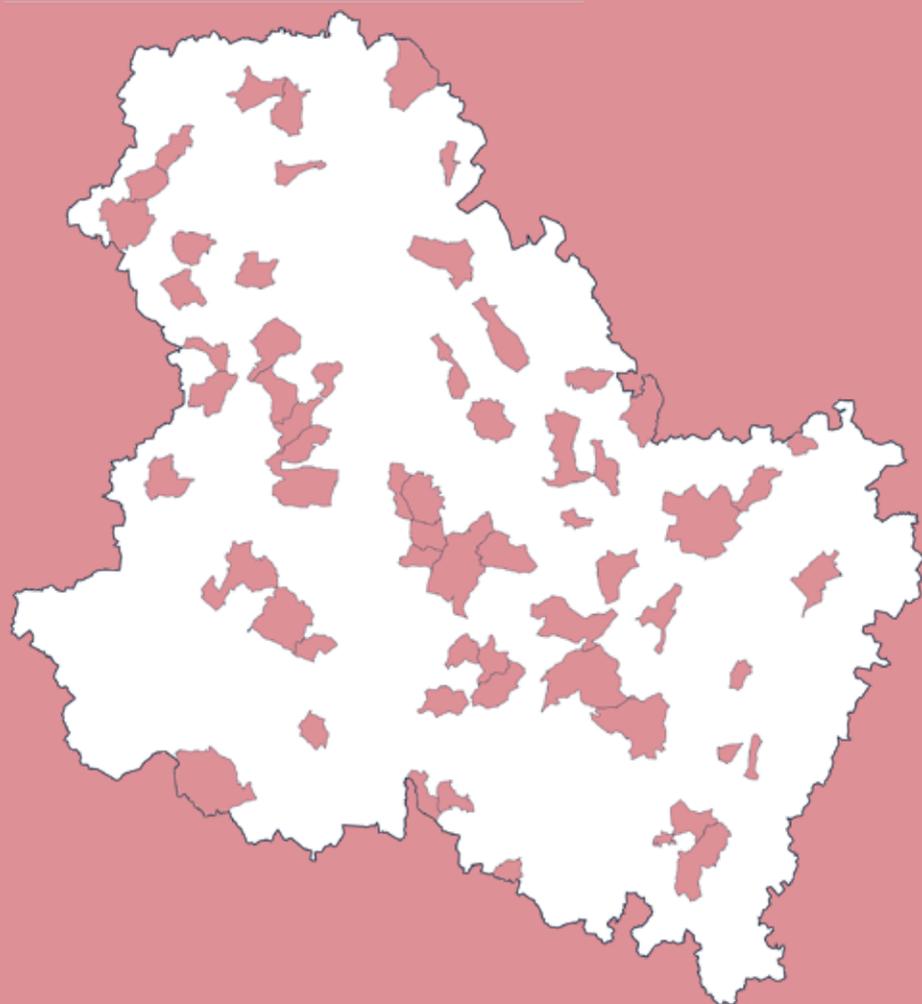
FINANCEMENT DU CAUE

Le financement des CAUE est assuré en grande majorité par la part départementale de la taxe d'aménagement (TA), qui finance également la politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS). La ressource issue de la fiscalité n'a pas le caractère d'une subvention, mais d'un produit fiscalisé. Des subventions provenant de collectivités publiques, des cotisations des adhérents, des contributions liées à des conventions d'objectifs conclues avec les collectivités ou les partenaires publics ou privés peuvent également compléter les budgets des CAUE.

Comptes de résultats 2024 prévisionnels

Taxe Aménagement	273 475,50 €
Adhésions	22 983,85 €
Divers (reprises, transferts, profits différés)	16 900,26 €
Subvention	15 564,35 €
Total des produits d'exploitation	328 923,96 €

Charges courantes	21 994,17 €
Assurances	2 408,59 €
Documentation	461,84 €
Formation, colloques, séminaires	161,50 €
Honoraires et études	12 047,60 €
Catalogues, impressions externes	2 541,09 €
Voyages, déplacements	3 679,33 €
Réception	1 131,59 €
Cotisations fédérales et URCAUE	6 552,00 €
salaires, taxes et cotisations	269 040,99 €
taxe foncière	1 602,00 €
dotations amortissements et divers	23 461,09 €
Total des charges d'exploitation	345 081,79 €
Résultat	- 16 157,83 €
produits financiers	2 564,11 €
Intérêts emprunt	- 1 999,01 €
Résultat courant avant impôt	15 592,73 €
produits exceptionnels	8 472,62 €
charges exceptionnelles	- 90,00 €
Résultat définitif	- 7 210 €



CARTE DES COLLECTIVITÉS QUI ONT BÉNÉFICIÉ
D'UN CONSEIL DU CAUE EN 2024



Communes concernées

ACCOMPA- GNEMENT DES COLLECTIVITÉS

« Le CAUE est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement. Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement peut déléguer ses missions aux services d'assistance architecturale fonctionnant exclusivement dans le cadre des parcs naturels régionaux. »

ARTICLE 7, loi n° 77-2 du 3 janvier 1977

L'OFFRE DE SERVICES DU CAUE

UNE ÉQUIPE DE PROFESSIONNELS À L'ÉCOUTE DES ÉLUS DE L'YONNE

La mission de conseil aux collectivités du CAUE :

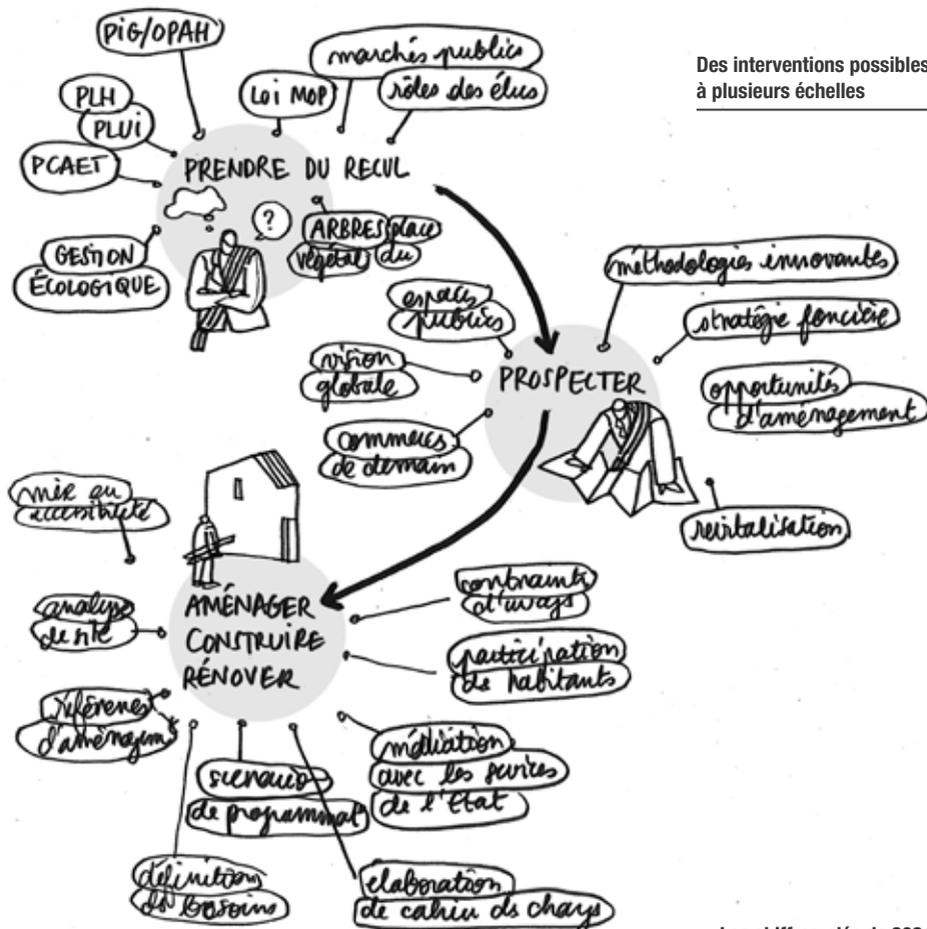
- couvre les champs de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage,
- concerne autant des projets de réalisations concrètes (équipements et espaces publics, opérations d'aménagement...) que la mise en place de documents de cadrage à des échelles intra-communales, communales ou intercommunales,
- s'exerce en partenariat avec les différents acteurs et financeurs (chambres consulaires, collectivités, État...),
- fait appel à toutes les compétences professionnelles de l'équipe du CAUE, ainsi qu'à son centre de ressources documentaires,
- reste dans le domaine du conseil, n'est ni assistance à maîtrise d'ouvrage, ni maîtrise d'œuvre.

Le CAUE peut intervenir pour :

- un conseil ponctuel,
- une aide méthodologique et technique,
- un diagnostic préalable,
- une étude de définition des enjeux et orientations d'aménagement,
- une aide à la pré-programmation architecturale et urbaine,
- une participation aux jurys de concours...

L'accompagnement du CAUE s'effectue en complémentarité de l'intervention de l'Agence Technique Départementale ATD 89 et/ ou du service CEP du Syndicat Départemental d'Énergie de l'Yonne, SDEY, qui prennent très souvent le relais pour permettre à la collectivité de poursuivre les études et consulter les maîtres d'œuvre qui se chargeront de la réalisation.

Des interventions possibles
à plusieurs échelles



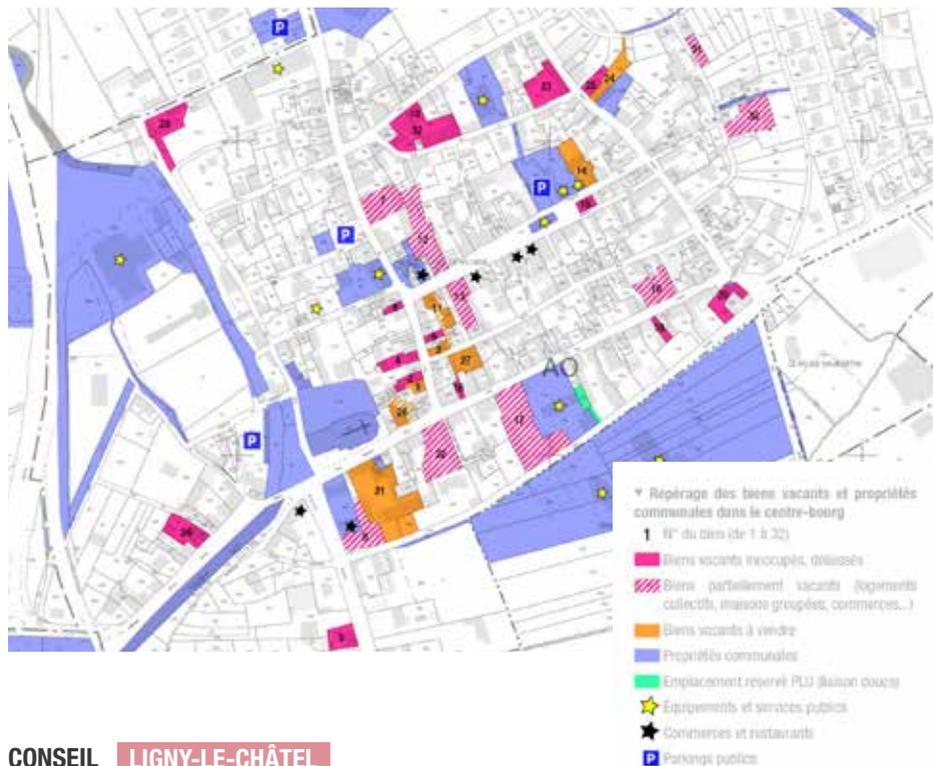
Les chiffres-clés de 2024

10 présences en commissions
et réunions départementales

2 000 heures de conseil
soit 82 000 € de budget dédié

81 projets accompagnés

3 ateliers de sensibilisation



CONSEIL **LIGNY-LE-CHÂTEL**

Comprendre le bâti vacant pour agir dans le futur

La commune s'est adressée au CAUE de l'Yonne dans le cadre d'une réflexion visant d'une part à lutter contre la vacance immobilière dans le centre-bourg et d'autre part à améliorer la qualité de l'espace public central du bourg (Grande Rue et abords de la mairie).

Les objectifs combinés de ces deux actions étant à la fois de valoriser et de redonner de l'attractivité au patrimoine immobilier, de mettre en valeur le centre-bourg, et plus globalement, de revitaliser progressivement la commune.

LES APPORTS DU CAUE :

Pré-diagnostic urbain

Élaboration de cartes d'enjeux

Élaboration d'une boîte à outils d'actions

LAIN LES ATELIERS DE LA PLACE

Quel espace public pour demain ?



CONSEIL LAIN

Aménager une place avec un collectif d'habitants

La commune a initialement sollicité le CAUE dans le cadre d'une réflexion sur le développement d'une nouvelle aire de loisirs en proximité du centre-bourg. Suite à l'état des lieux des chantiers à venir sur la commune, a été mis en avant la réfection de la route départementale traversant la commune, prévue au cours de l'année 2024-2025.

La place de village, espace public majeur, en cœur de bourg et en bordure de la départementale a été questionnée dans le cadre de ce projet : quels besoins ? quels usages à conforter ou développer ?

LES APPORTS DU CAUE :

Développement et animation d'outils permettant aux élus et habitants de définir leurs besoins, d'identifier les enjeux et nourrir des intentions de projet
Concertation de partenaires techniques du projet dont l'ATD
Accompagnement de la dynamique collective par l'élaboration d'outil de type maquette

Un des principes possibles de réorganisation des espaces

Un besoin de réaménager les abords



CONSEIL **CRAIN**

Étudier le potentiel de transformation d'un gîte communal

La commune a sollicité le CAUE de l'Yonne afin de réfléchir au réaménagement du gîte d'étape municipal assez ancien, et plus largement à l'ensemble du site regroupant la salle polyvalente, d'anciens logements vacants et un parc paysager.

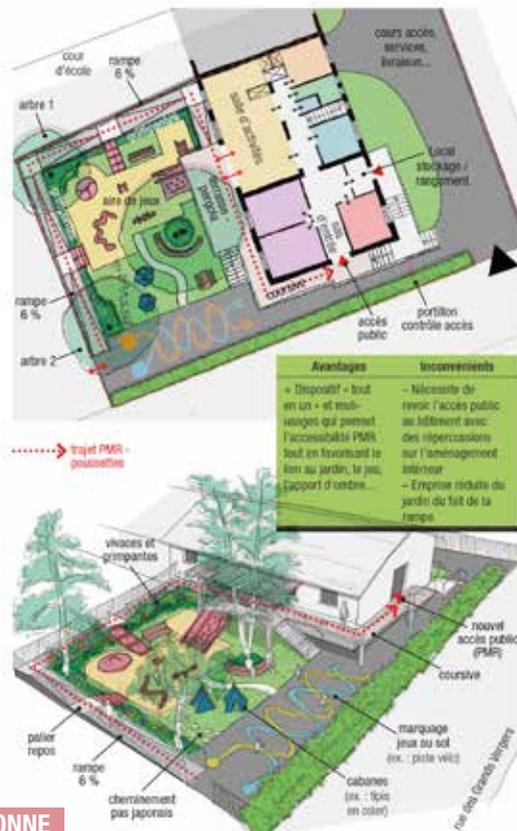
Il s'agit principalement d'étudier la capacité des locaux à recevoir des formes d'hébergement alternatives à celle d'un grand gîte de groupe, pour mieux répondre aux attentes d'une clientèle touristique contemporaine, mais aussi imaginer un projet plus global dans un site à proximité de l'Yonne et du canal du Nivernais.

LES APPORTS DU CAUE :

Analyse du site et état des lieux

Mise en perspective du potentiel d'aménagement du site par plusieurs scénarios

Un des principes d'organisation des fonctions sur le site



CONSEIL **COULANGES-SUR-YONNE**

Étudier la mise aux normes d'une crèche

La communauté de communes du Haut-Nivernais-Val d'Yonne a sollicité le CAUE de l'Yonne dans le cadre de la mise en accessibilité PMR (Personne à Mobilité Réduite) de la micro-crèche de Coulanges-sur-Yonne.

L'objectif est de proposer des solutions pour intégrer un cheminement extérieur conforme aux normes en vigueur, permettant l'accès de tous à l'équipement. Une première visite sur place avec des techniciens et le personnel de l'établissement a permis d'échanger sur les objectifs et attendus de la réflexion et notamment à l'élargissement de la réflexion à l'ensemble des abords offrant des services supplémentaires aux enfants.

LES APPORTS DU CAUE :

Analyse du site et état des lieux

Mise en perspective du potentiel d'aménagement du site

Rédaction de cahier des charges de maîtrise d'œuvre

Formation de terrain avec lecture de paysage



FORMATION **AUXERROIS**

Comprendre et lire les paysages de l'Auxerrois

A l'initiative de l'Office du tourisme de l'Auxerrois, ce temps de formation avait vocation à sensibiliser et outiller les guides-conférenciers intervenant sur le territoire à la compréhension et à la lecture de ses paysages représentatifs.

Ce temps permettait d'appréhender l'ensemble des fondamentaux des paysages de l'Yonne durant un temps en salle, puis de mettre en œuvre une lecture de paysage par le biais d'une expérience personnelle cognitive, sensible et esthétique.

Format : Visite de terrain et présentation / **Public :** 12 participants professionnels / **Intervenants - partenaires :** Office de tourisme de l'Auxerrois, Maryline Tagliabue, ingénieure paysagiste au CAUE de l'Yonne.



VISITES DE TERRAIN **COULANGES-LA-VINEUSE | ANDRYES | COULANGES-SUR-YONNE**

Renaturer les espaces publics

Ouvert à tous, et surtout aux élus, ce moment visait à identifier des pistes à explorer pour adapter nos bourgs au changement climatique et à la reconquête nécessaire de la biodiversité.

Les expériences des 3 communes visitées, Coulanges la Vineuse, Andryes et Coulanges sur Yonne, différentes les unes des autres peuvent être utiles pour étudier les manières d'engager sur son territoire une telle démarche.

Elles questionnent le rapport à la voiture, le rôle du sol à infiltrer les eaux ou encore tout simplement l'amélioration du cadre de vie.

Les élus et les concepteurs du projet ont ainsi pu expliquer l'ensemble de la démarche, les financements, les prises de risques et de responsabilités qu'ils ont engagé depuis de nombreuses années.

Format : Visites de terrain / **Public :** 60 participants dont élus, techniciens, professionnels / **Intervenants - partenaires :** Les élus des communes, atelier CAMBIUM 17, atelier ROCHER ROUGE, maîtres d'œuvre des projets

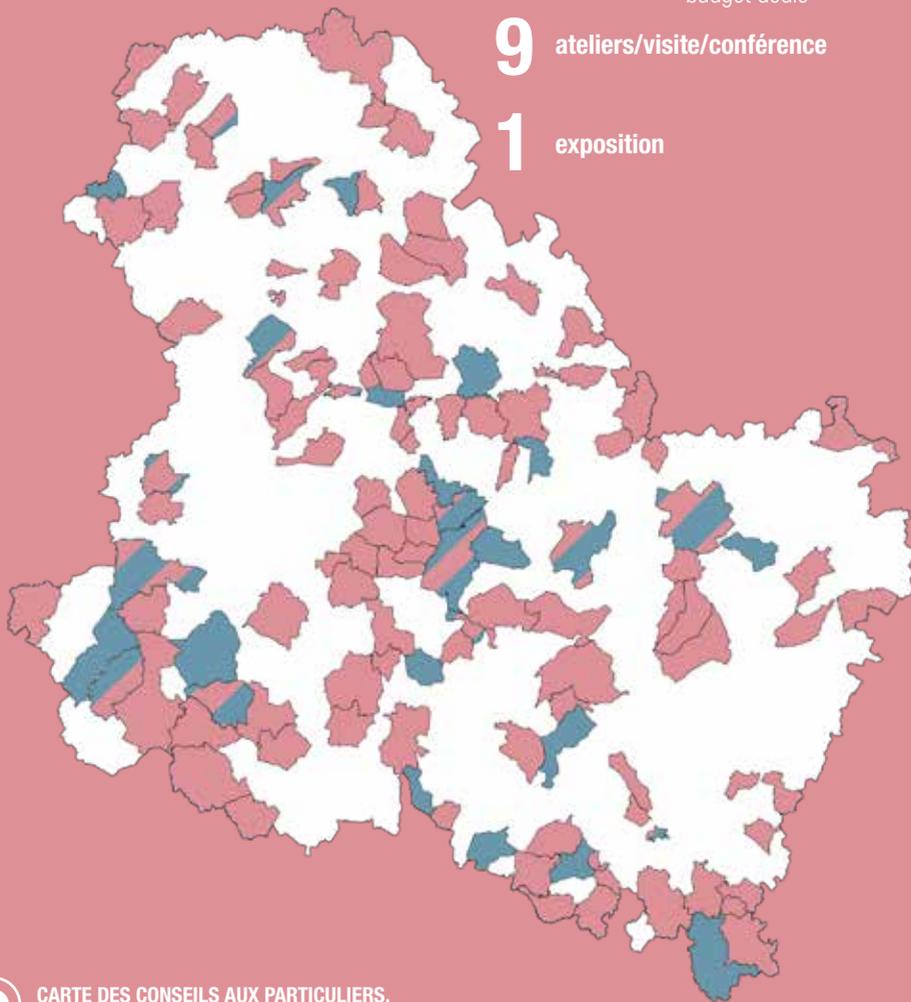
Les chiffres clés de 2024

248 projets accompagnés

1 745 heures de conseil
soit 66 000 € de budget dédié

9 ateliers/visite/conférence

1 exposition



CARTE DES CONSEILS AUX PARTICULIERS,
PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIONS EN 2024



Particuliers



Professionnels, entreprises ou associations



Particuliers, professionnels, entreprises et associations

ACCOMPA- GNEMENT DES PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS

« Le CAUE fournit aux personnes qui désirent construire ou rénover un bâtiment ou aménager une parcelle, les informations les orientations et les conseils propres à saisir les enjeux paysagers des sites urbains et ruraux concernés et à assurer la qualité architecturale des constructions, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre. »

ARTICLE 7, loi n° 77-2 du 3 janvier 1977

UN SERVICE DE CONSEIL ARCHITECTURAL

En créant les CAUE en 1977, le législateur a fait d'eux un service public financé alors par une taxe : la Taxe Départementale des CAUE. Cette taxe prélevée sur les permis de construire est la ressource principale des CAUE. Elle est maintenant calculée sur la part départementale de la Taxe d'Aménagement.

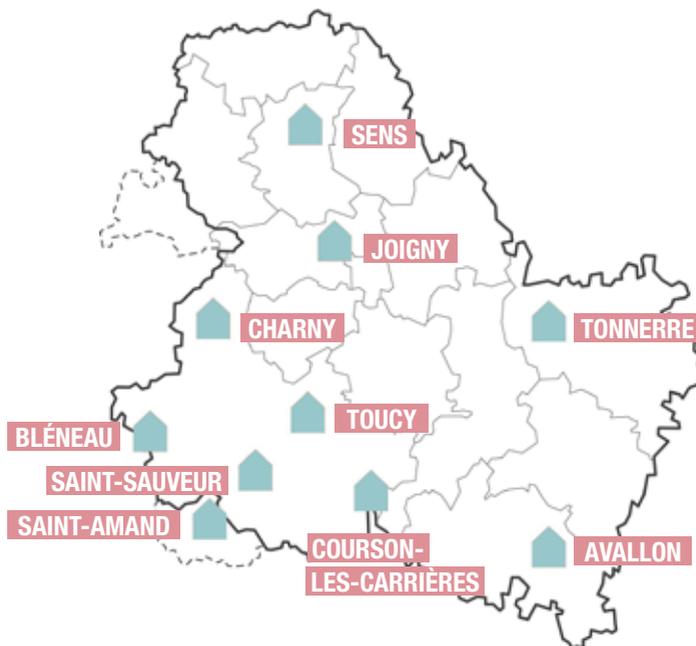
La gratuité des conseils donnés par les CAUE est la contrepartie de cette taxe.

Les architectes du CAUE ne font pas de maîtrise d'œuvre mais conseillent en amont les particuliers, les professionnels, les commerçants... sur le choix d'un terrain, sur tout projet dans l'intention de construire, de réhabiliter ou d'améliorer un bâtiment existant, afin de bien intégrer la construction dans l'environnement. **Tous les secteurs du cadre de vie peuvent être abordés : habitat, tourisme et résidence secondaire, commerce, agriculture, etc.**

Les conseils peuvent se classer en deux types de demandes :

- **les conseils consécutifs à des réserves**, voire refus de permis de construire pour des raisons de qualité architecturale ou d'intégration dans le paysage et l'environnement. Le CAUE oriente le pétitionnaire vers des solutions mieux adaptées au type de projet.
- **les demandes spontanées de conseil (majoritaires)**. Il s'agit d'aider les personnes à formuler le programme de leur projet, à en définir l'implantation, à orienter le choix des matériaux, des énergies, à informer des différentes démarches administratives ou réglementaires.

Les conseils sont donnés sur rendez-vous, très exceptionnellement sur site. Une fiche-conseils est envoyée par la suite au porteur de projet. Elle détaille tous les points abordés lors de l'entretien et répond aux questions en suspens.



10 PERMANENCES DÉLOCALISÉES SUR LE TERRITOIRE

L'Yonne est aujourd'hui dotée, par le biais du CAUE, de l'ADIL et de l'Espace Conseil France Renov', d'une offre globale et complémentaire de conseils. Nous œuvrons tous dans le cadre de missions d'intérêt public, en toute neutralité, de manière gratuite, et dans un souci de qualité de l'habitat et de l'architecture, mais aussi de prise en compte du développement durable.

Afin de proposer un accompagnement encore plus adapté aux attentes et aux contraintes des Icaunais, nous associons nos structures pour les faire bénéficier d'une expertise complète dans un lieu partagé plus proche d'eux. Ce rapprochement est l'opportunité de proposer sur divers territoires des permanences conjointes, dans un lieu public identifié, et de développer le concept de « Maison de l'Habitat » itinérante, véritable lieu de rencontre, d'information, de discussion et de conseils gratuits pour tous.

Scénarios d'organisation en petits logements



CONSEIL AUXERRE

Réhabilitation d'une maison

Les propriétaires de cette maison envisagent de contractualiser avec une association pour gérer ce bien.

Il s'agit d'une maison familiale sur rue, disposant de 3 niveaux, avec à RdC des pièces de vie et une aile arrière donnant sur une cour intérieure privative, au premier étage des chambres, et sous les combles une petite chambre et un grand grenier.

Les propriétaires et l'association souhaitent réfléchir à différentes divisions possibles de cette habitation pour créer des logements adaptés, voire sur l'ensemble de la maison une collocation de personnes relevant d'un trouble du spectre autistique.

LES APPORTS DU CAUE :

Aide à la compréhension du potentiel des bâtiments

Aide à la définition de scénarios d'organisation des fonctions

Vue existanteUn des principe d'évolution des façades**CONSEIL** MONTACHER-VILLEGARDIN

Redonner du cachet à une maison

La propriétaire a acheté cette propriété à la commune lors de la démolition il y a environ 3 ans de plusieurs bâtiments sur cette parcelle pour assainir le site et élargir l'emprise du domaine public à cet emplacement, supprimant ainsi un pincement de la circulation.

La façade donnant sur la rue, qui a subi la démolition est relativement décomposée et dégradée, avec des chaînages briques latéraux abîmés, un colombage et une ferme de charpente dégradés, un toit en pénétration sans utilité depuis, un mur en parpaings remontés à l'arrière du plan de cette façade. Les planchers et la toiture de cet édifice sont également très dégradés.

LES APPORTS DU CAUE :

Aide à la compréhension des enjeux urbains

Accompagnement sur des principes d'évolution des façades

Vues existantes et projetées



Vue côté rue



Vue côté jardin



Organisation des fonctions sur le site



CONSEIL SAINT-BRIS-LE-VINEUX

Transformation d'un garage en logement

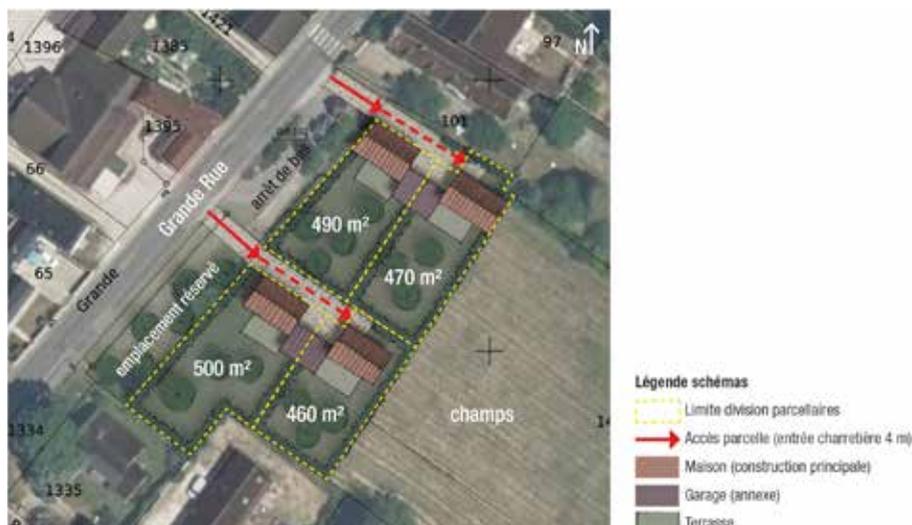
La demande portait sur les transformation et modification d'un garage sur un terrain situé en cœur de bourg en une petite maison de plain-pied comprenant 2 chambres, une vaste pièce de vie avec cuisine ouverte sur salon-séjour et un garage annexe.

LES APPORTS DU CAUE :

Aide à la définition de besoins

Aide au développement de principes d'aménagement optimisés

Schéma en plan d'un aménagement possible



CONSEIL **BÉON**

Aménagement d'un lotissement privé

Le propriétaire d'un terrain situé en zone UC du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) à Béon souhaite le diviser en plusieurs parcelles pour les vendre en tant que lots à bâtir. La zone UC du PLUi correspond à une « Zone Urbaine Mixte récente » constructible à caractère résidentiel destinée principalement à accueillir des constructions individuelles.

La parcelle est en outre grevée d'un emplacement réservé d'environ 362 m² au sud-ouest (dans le prolongement de l'aménagement de l'arrêt de bus existant) sur lequel la commune envisage différents aménagements possibles : espace de stationnement, plantations d'arbres...

LES APPORTS DU CAUE :

Élaboration de schéma d'aménagement de principe

Aide à la mise en cohérence des ambitions du propriétaire avec les contraintes réglementaires



EXPOSITION, CONFÉRENCE, ARCHI-VISITES, ATELIERS **PONTIGNY**

Matières à penser, matières à bâtir

Face au défi climatique et à la nécessaire adaptation des systèmes constructifs, l'utilisation de matériaux biosourcés et géosourcés offre des solutions techniques vertueuses. Certaines sont éprouvées depuis des siècles, d'autres s'inventent aujourd'hui.

Constructions en pisé, terre coulée, bauge, adobe, torchis ou bloc de terre comprimée, murs isolés en bottes de paille ou terre-chanvre... L'exposition TerraFibra Architectures présentait les 40 bâtiments du 1^{er} prix mondial des architectures contemporaines en terre crue et fibres végétales.

Des temps de rencontres ont été proposés à destination des artisans, maîtres d'ouvrages, élus et citoyens pour échanger sur les freins actuels et sur les perspectives des filières d'éco-construction. Un groupe d'artisans du territoire avait fabriqué pour l'occasion des échantillons en matériaux locaux.



2



3



4

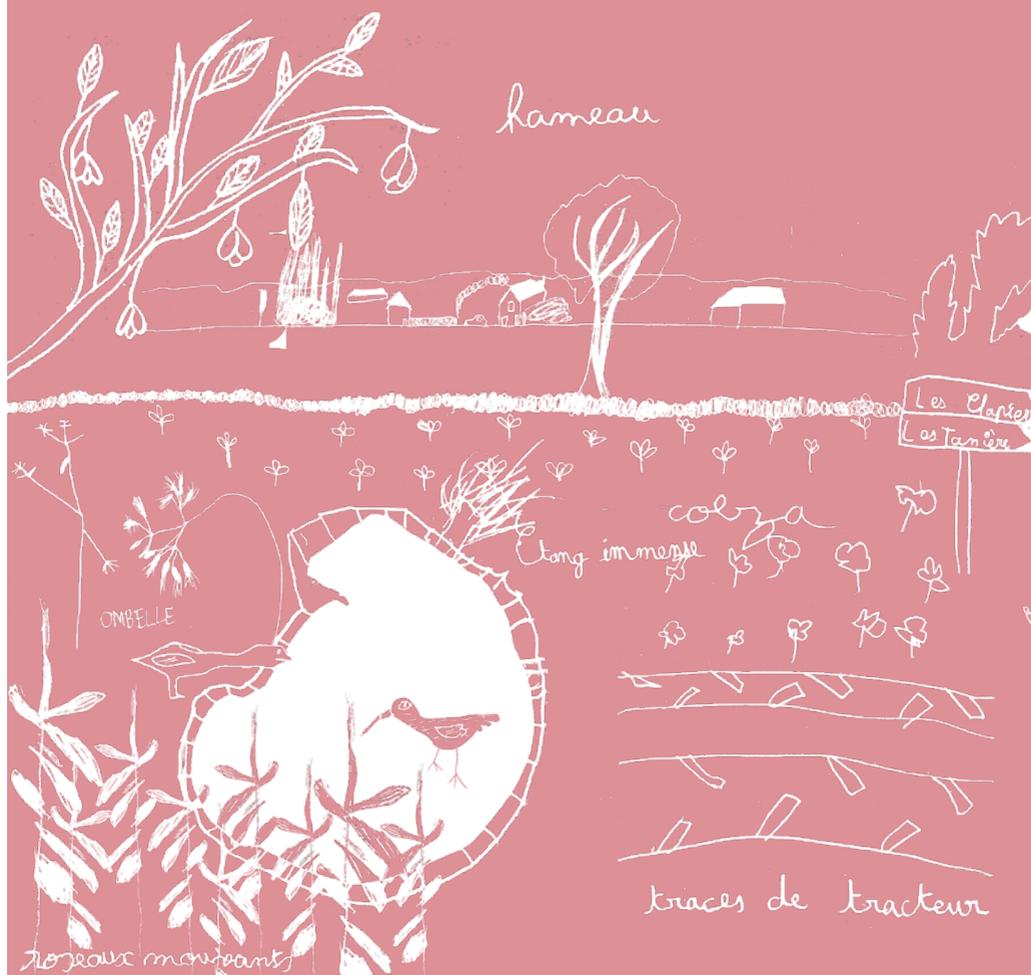
- 1 Exposition TerraFibra
- 2 Vernissage de l'exposition TerraFibra
- 3 Ateliers durant les Enfants du Patrimoine
- 4 Affiche de l'événement
- 5 Visite de la Chanvrière de l'Aube

Format : programmation multiformats (exposition, ateliers scolaires, conférence, archi-visites, atelier élus et professionnels) / **Public :** 800 participants, tout public (dont scolaires) / **Intervenants - partenaires :** la DRAC Bourgogne-Franche-Comté, le Pavillon de l'Arsenal, SAS La Terre, Atelier Philippe Madec, Stéphane Bobée, Pierre Questiaux. L'exposition TerraFibra est coproduite par le Pavillon de l'Arsenal, Amàco et Les Grands Ateliers

Les chiffres clés de 2024

12 projets réalisés en milieu scolaire

450 élèves ont participé aux actions débutées



« Le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage. »

ARTICLE 7, loi n° 77-2 du 3 janvier 1977

INTERVENTION EN MILIEU SCOLAIRE



EXTRAIT DE LA CARTE SENSIBLE RÉALISÉE POUR LES ÉLÈVES DE DOMATS



INTERVENTIONS JOIGNY

Penser un lieu de fraîcheur - Regards de lycéens et d'apprentis

Le projet était de repenser le talus enherbé de l'accueil de l'établissement en « îlot de fraîcheur », d'accompagner la fontaine qui sera réalisée par les maçons et économiser l'eau, la mettre en scène en un « chemin de l'eau ».

Financé par la Région et la DRAC Bourgogne-Franche-Comté, le dispositif, dont le nom complet est « Architecture et patrimoine : regards de lycéens et apprentis » aide ce public à s'approprier l'espace construit grâce à l'accompagnement d'un professionnel architecte, paysagiste, designer, artiste... Conjugue une approche citoyenne et artistique qui favorise la réalisation d'un témoignage ou d'une intervention in situ.

Format : 7 ateliers avec 1 classe / Public : 10 élèves environ, 2 enseignants / Intervenants - partenaires : CAUE de l'Yonne, association le P.A.R.C., Antoine Quelen

Restitution et inauguration d'un mobilier-test : une plateforme bois



Voyage d'étude à Besançon

Maquette du projet



INTERVENTIONS **ÉPINEUIL**

Transformons la cour d'école - CLEA du Tonnerrois

Une démarche de concertation à l'échelle de la cour de récréation a été menée avec les élèves de CM1-CM2. Au fur et à mesure du projet, les concepteurs en herbe ont appréhendé des enjeux divers (climat, usages...), réalisé un diagnostic, organisé une concertation avec leurs camarades, formulé des propositions, représenté et testé des aménagements (chantier participatif). Un voyage d'étude à Besançon les a confrontés à des projets contemporains et ambitieux pour nourrir *in fine* leur projet collectif : la cour de l'école Brossolette récemment renaturée, et un espace public réaménagé en îlot de fraîcheur urbain.

Format : 30 heures d'intervention dont un voyage d'étude / **Public** : 1 classe-pilote d'élémentaires (CM1-CM2) et 1 atelier commun à toutes les classes de l'école / **Intervenants - partenaires** : dans le cadre du CLEA du Tonnerrois (Contrat Local d'Éducation Artistique) porté par la CCLTB, avec l'intervention de Maryline Tagliabue du CAUE et le soutien technique du charpentier Cyril Malapris

3 URBANISME

4 PAYSAGE e

11 Culture

14. Réglementation

14 Techniques

12 Pratiques



31 Histoire & Urbanisme

32 Théorie de l'urbanisme



43 C



33 Pratiques

34 Organisation et aménagement



35



36 Façade

36 Façade



37



37 Droit & Législation

38 Construction



44 Techniques de l'Urbanisme

RESSOURCES ET INFORMATION

« Le CAUE contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction. »

Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977

UN CENTRE DE RESSOURCES

Le centre de documentation du CAUE met gratuitement à la disposition de tous un fonds documentaire pour permettre de s'informer dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement, du paysage, de l'histoire de l'architecture, de l'histoire régionale et locale... Il est aujourd'hui riche de plus de 2 900 ouvrages, et continue d'étoffer son fonds. Les documents sont consultables sur place et sur rendez-vous.

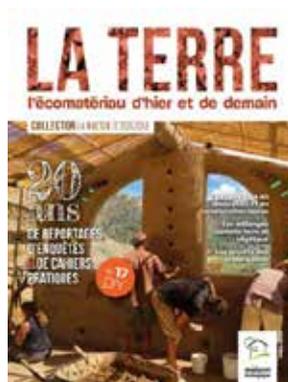
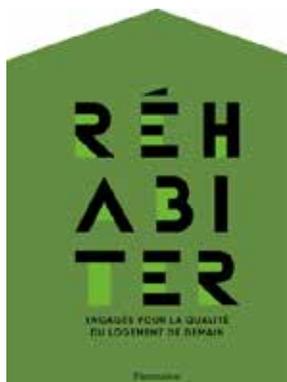
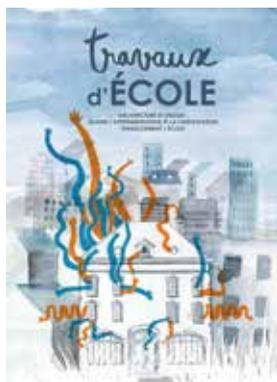
Sont également disponibles près d'une dizaine de titres de périodiques : Architectures à Vivre, les Carnets du paysage, Lettre de Maisons Paysannes...

UNE MÉDIATHÈQUE RÉGIONALE DES TERRITOIRES

Les centres de ressources culturelles des CAUE du Centre-Est vous proposent un espace mutualisé d'information - www.ressources-caue.fr donnant accès à leurs bibliothèques et à une variété de documents : livres, articles de presse, brochures, bulletins, CD-DVD, mooc, vidéos, sites web...

Depuis juin 2020, un bulletin thématique mensuel sous forme de newsletter est envoyé sur demande à ressourcescaue@gmail.com

Quelques nouveautés



L'OBSERVATOIRE DES CAUE

L'Observatoire CAUE de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage c'est :

- une base de données régulièrement actualisée pour faire connaître la production architecturale, urbaine et paysagère, à l'échelle départementale et nationale, et mettre en valeur les réalisations des acteurs du projet ;
- une sélection d'opérations choisies par l'équipe du CAUE pour la qualité de leurs conceptions, leur caractère innovant, leurs valeurs d'usage.

En un clic, vous avez accès à des réalisations d'architecture publique, d'habitat collectif ou individuel, d'aménagement urbain, d'espaces publics et de jardins de votre département, mais aussi de France ; autant de sources d'inspirations pour vos projets.

Rendez-vous sur : www.caue-observatoire.fr

AMÉNAGEMENT D'ESPACES PUBLICS, Andryes
Agence Rocher Rouge





CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'YONNE

11 rue du 4 Septembre
89000 AUXERRE
Tél. : 03 58 43 80 33
E-mail : accueil@caue89.fr

www.caue89.fr  



2024

RAPPORT D'ACTIVITÉS



CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'YONNE

11 rue du 4 Septembre
89000 AUXERRE
Tél. : 03 58 43 80 33
E-mail : accueil@caue89.fr

www.caue89.fr  



CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'YONNE

SOMMAIRE**4 LE CAUE DE L'YONNE**

Les missions
 La vie de l'association / le conseil d'administration
 L'équipe
 Le financement du CAUE

14 ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS

L'offre de services du CAUE
 Quelques projets accompagnés sur le territoire
 Les journées techniques de formation des élus, techniciens et professionnels

28 ACCOMPAGNEMENT DES PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS

Un service de conseil architectural
 Quelques conseils et types d'accompagnement
 Un programme d'actions et de rendez-vous pour tous les publics

38 INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

Des formats de découverte et d'expérimentation pour le jeune public

42 RESSOURCES ET INFORMATION

Les publications et le fonds documentaire
 L'Observatoire national des CAUE

L'OBSERVATOIRE DES CAUE

L'Observatoire CAUE de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage c'est :
 - une base de données régulièrement actualisée pour faire connaître la production architecturale, urbaine et paysagère, à l'échelle départementale et nationale, et mettre en valeur les réalisations des acteurs du projet ;
 - une sélection d'opérations choisies par l'équipe du CAUE pour la qualité de leurs conceptions, leur caractère innovant, leurs valeurs d'usage.

En un clic, vous avez accès à des réalisations d'architecture publique, d'habitat collectif ou individuel, d'aménagement urbain, d'espaces publics et de jardins de votre département, mais aussi de France ; autant de sources d'inspirations pour vos projets.

Rendez-vous sur : www.caue-observatoire.fr

AMÉNAGEMENT D'ESPACES PUBLICS, Andryes
 Agence Rocher Rouge

